

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX



**COMMUNES DE
SAINT-SEURIN-DE-CURSAC ET MAZION**

Service public de l'assainissement

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE FILIERE
BOUES PAR LITS DE SÉCHAGE PLANTÉS DE
ROSEAUX**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(R.C.)**

**DATE ET HEURE LIMITEES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DE
OFFRES :**

Vendredi 21 mars 2025 à 12h00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

VISITE DES OUVRAGES PAR LES CANDIDATS

Il n'est pas organisé de visite d'ouvrages.

Toutefois, les candidats désirant visiter les ouvrages sont tenus de se faire connaître suffisamment à l'avance auprès de la collectivité via la plateforme pour la bonne organisation de la visite.

Les candidats prévoient de se munir de leurs équipements de sécurité (baudrier, casque ...) et devront respecter les mesures de distanciation Covid le cas échéant (port d'un masque, nombre maximum de personnes dans une pièce ...).

La visite se déroulera en présence d'un représentant de la Collectivité qui fera seul une présentation neutre du site aux opérateurs économiques sans que ceux-ci puissent, lors de cette présentation, formuler des questions. Les échanges au cours des visites entre le représentant de la Collectivité et les opérateurs économiques seront limités à la seule prise de connaissance des installations existantes et, le cas échéant, à la compréhension de la conception et du fonctionnement de ces installations, sans que ne soit délivrée aucune autre information dont l'objet serait autre que la seule description physique et fonctionnelle desdites installations.

Les questions orales ne feront pas l'objet de réponse : elles devront être formulées par écrit et feront alors l'objet d'une réponse écrite de la Collectivité, le tout **via la plateforme de dématérialisation**.

DENOMINATION ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Dénomination : **Commune de Saint-Seurin-de-Cursac**
Coordonnateur du groupement avec la commune de Mazion
Adresse : 29 route de l'Église
33 390 Saint-Seurin-de-Cursac
Contact : <https://demat-ampa.fr>
Organisme : autorité régionale ou locale – collectivité territoriale
Activité principale : services généraux des administrations publiques
Correspondant : **Monsieur Pierre CORONAS, Maire**

FORME DU MARCHÉ ET TYPE DE PROCEDURE

- Procédure adaptée, telle que définie Article L. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la Commande Publique.
- Sans remise de prestations et sans versement de prime
- Allotissement : non
- Tranches : non
- Variantes : autorisées

Un avis de marché a été adressé au journal ou publication suivant :

- **BOAMP**
- <https://demat-ampa.fr>

OBJET DU MARCHÉ

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE FILIERE BOUES PAR LITS DE SÉCHAGE PLANTÉS DE ROSEAUX

CONTEXTE DU PROJET

La station d'épuration intercommunale date de 1982 et a une capacité de 1600 EH. A ce jour elle n'est pas surchargée mais elle ne possède pas de filière boues si ce n'est une bâche de stockage qui n'est pas utilisée.

Par suite de constatations de départ des boues la commune a reçu des courriers de la police de l'eau dont un rapport de manquement administratif en septembre 2023.

Le constat est le suivant :

- Pas de stockage de boues sur place,
- Une déshydratation ponctuelle des boues avec une centrifugeuse mobile,
- Une Production de 8 tMS au lieu de 15 tMS théorique.

La commune a donc souhaité se doter d'une filière boues par lits de séchage plantés de roseaux.

La présente consultation a pour objet de satisfaire ce besoin.

CONTENU DE LA MISSION

Le contenu détaillé de la mission est fixé au CCAP et aux CCTP.

Le marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.

PRISE D'EFFET DU CONTRAT, DÉLAI, DUREE

La prise d'effet probable du marché est : 2ème trimestre 2025 si obtention des aides et subventions.

La durée prévisible du marché est de **18 mois**.

Le marché n'est pas reconductible.

VARIANTES AUTORISEES

Les variantes sont autorisées en plus de la réponse à l'offre de base (dès lors qu'une offre de base conforme est remise, les variantes à l'offre de base sont permises)

VARIANTES EXIGEES

Sans objet.

NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE

Sans objet.

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

La présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée. A ce titre vous avez la possibilité de télécharger gratuitement le dossier de consultation sur le site du profil acheteur <https://demat-ampa.fr>

Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Le dossier de consultation comprend :

- 1. Le présent règlement de la consultation ;**
- 2. Un cahier des clauses administratives particulières ;**

3. **Un cahier des clauses techniques particulières**
4. **Un cadre de bilan prévisionnel d'exploitation ;**
5. **Un cahier des garanties souscrites ;**
6. **Une DPGF**
7. **Les annexes techniques : plans, DT, analyses...**

Les candidats sont tenus de contrôler que le dossier qui leur a été remis est complet. Ils feront part à la collectivité, par écrit, de toute omission éventuelle de l'une des pièces dans le dossier qui leur aura été remis. Dans cette hypothèse, la collectivité procédera dans les meilleurs délais à un envoi complémentaire.

La collectivité se réserve le droit d'apporter au plus tard **15 jours** avant la date fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié. Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente s'applique en fonction de cette nouvelle date.

Aucune réclamation ne sera acceptée et aucune indemnisation ne sera due en raison de l'éventuelle modification du dossier de consultation en cours de consultation.

Aucune prime ne sera accordée aux candidats.

RENSEIGNEMENTS

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés auprès de la collectivité **via le profil acheteur exclusivement.**

Les demandes devront être formulées **par voie dématérialisée** au plus tard jusqu'au **10^{ème}** jour précédant la date limite de remise des offres.

Sous réserve de disponibilité, les renseignements complémentaires sont envoyés aux candidats **6** jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

Le candidat reste responsable de la vérification de la bonne réception de son envoi.

Les réponses seront adressées via la plateforme de dématérialisation à tous les candidats.

La collectivité peut modifier le cahier des charges jusqu'à **6** jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres.

MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Le délai de remise des offres est celui fixé à l'avis d'appel à concurrence.

Le marché sera conclu soit avec un opérateur économique unique, soit avec des opérateurs économiques groupées, pour chacun des lots.

L'acheteur ne se réserve pas le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir une forme de groupement, mais en cas de groupement conjoint le mandataire doit être solidaire de tous les autres membres du groupement, dans les dispositions prévues à l'article R2142-24 du CCP.

Possibilité de présenter pour l'accord-cadre plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements : **non**.

L'accord-cadre est mono-attributaire par lot.

REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES PAR VOIE ELECTRONIQUE

Les candidatures et les offres doivent être envoyées par voie électronique en vous connectant directement sur le site du profil acheteur. Une fois enregistré sur la plateforme, vous n'aurez plus qu'à vous laisser guider pour remettre votre offre avant la date de réception des offres.

Il est demandé de remettre un seul fichier électronique (Word, Excel, PDF ...) par document transmis (un seul fichier pour le DC1, un seul fichier pour le DC2, etc.).

La signature électronique n'est pas imposée par l'acheteur au stade de l'offre.

Vous pouvez signer les documents à l'aide d'un certificat électronique. Le certificat électronique est l'outil qui vous permettra de générer une signature électronique par un logiciel de signature présent sur la plateforme Internet.

Pour obtenir un certificat, vous devez faire la démarche d'obtention auprès d'un des prestataires « autorité de certification » référencé par le Minefi.

La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique. La copie de sauvegarde n'est recevable que si les deux conditions suivantes sont remplies :

- elle est parvenue à destination dans le délai fixé pour la remise des offres
- elle est placée dans un pli scellé portant, outre les mentions exigées aux articles ci-dessus, la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE ».

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que si la candidature et l'offre transmise par voie électronique ne peuvent pas être ouvertes.

Il est recommandé de fournir une sauvegarde physique.

Pour toute question relative au dépôt de réponse électronique, un contact est à la disposition des candidats directement sur le site.

La transmission des candidatures et des offres par message électronique n'est pas autorisée.

Tout document envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par le maître d'ouvrage sera réputé n'avoir jamais été reçu. Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion de virus informatique, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les .exe) ni les macros.

Les formats de fichiers acceptés par le maître d'ouvrage sont les suivants : Word, Excel, PowerPoint, OpenOffice, Pages, Numbers, Keynote et fichiers .pdf, .shp, .dwg.

Le dépôt des plis transmis par voie électronique donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

Les dépôts qui parviennent après la date et l'heure de remise des candidatures et des offres ne seront pas retenus.

CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET D'OFFRE

Les offres sont entièrement rédigées en langue française et les données financières exprimées en euro.

Les candidats devront présenter une offre conforme au contenu du présent règlement.

Chaque lot fait l'objet d'un dossier complet.

Éléments relatifs à la candidature

- Lettre de candidature ou modèle DC1* ou DUME
- Déclaration du candidat ou modèle DC2*
(* modèles téléchargeables sur economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Déclarations et attestations conformément aux articles R2143-3 à12 du Code de la Commande Publique
- Liste de références et/ou certificats de capacité pour des prestations de même nature
- Attestations d'assurance en cours de validité
- Extrait KBis de moins de six mois
- Description des moyens humains et matériels
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Éléments relatifs à l'offre

- Un mémoire méthodologique pour apporter toutes explications nécessaires à la bonne compréhension de l'offre et décrivant le phasage envisagé ;
- Éventuellement une note faisant part d'observations ou de propositions d'amélioration du cahier des charges pour optimiser la méthode de travail prévue ;
- L'acte d'engagement téléchargé sur le site du ministère des finances complété (y compris pour le délai), daté, pour le lot concerné ;
- La DPGF complétée sous format Excel, datée ;
- Un planning détaillé pour lot concerné daté signé ;
- Le cadre de bilan prévisionnel d'exploitation complété daté signé ;
- Le cahier des garanties souscrites complété daté signé ;

Le CCAP et le CCTP sont réputés être acceptés par les candidats ; il n'est pas nécessaire de les fournir signés avec les documents de l'offre.

Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.

DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres sont valables 180 jours à compter de la date de réception.

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Après examen des références et qualifications des candidats, pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, la personne publique retient les critères pondérés ci-après :

- **50 %** Valeur technique de l'offre appréciée au travers du cadre de réponse
- **40 %** Prix
- **10 %** Délai de réalisation à compter de l'OS : période de préparation + période d'exécution.

Le premier critère sera noté selon le barème suivant :

| Sous-critères techniques | Barème |
|---|--------|
| Moyens humains | 10 |
| Moyens techniques | 10 |
| Méthodologie, procédures, qualité de l'étude, continuité de service | 30 |
| Bilan prévisionnel d'exploitation | 10 |
| Cahier des garanties souscrites | 10 |
| Démarche qualité, environnement | 10 |
| Sécurité | 20 |

Pour les deux lots La notation de la partie technique se fera par l'application de ces critères :

| | Sur 10 | Sur 20 | Sur 30 |
|---|--------|--------|--------|
| - Absence d'informations ou informations hors sujet | 0 | 0 | 0 |
| - Proposition acceptable mais présence de réserves significatives | 2 | 5 | 6 |
| - Proposition satisfaisante, standard conforme au dossier | 6 | 10 | 12 |
| - Proposition sur un standard élevé | 8 | 15 | 24 |
| - Proposition sur un standard très élevé | 10 | 20 | 30 |

Les propositions sont classées par ordre décroissant en fonction des notes obtenues.

Le critère prix sera noté avec la règle suivante :

- La meilleure offre recevable obtient la note 10, sur la base de la DPGF
- Les autres offres obtiennent une note inversement proportionnelle à leur proposition chiffrée

Les propositions sont classées par ordre décroissant en fonction des notes obtenues.

Le critère délai sera noté avec la règle suivante :

- La meilleure offre recevable obtient la note 10, sur la base de la somme des délais sur l'acte d'engagement
- Les autres offres obtiennent une note inversement proportionnelle à leur proposition chiffrée

Les propositions sont classées par ordre décroissant en fonction des notes obtenues.

L'Acheteur pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant remis une offre, dans le respect de l'égalité de traitement de tous les candidats. Lors de la négociation, les échanges d'informations et les communications sont effectués par voie électronique.

La négociation pourra porter sur les points suivants :

- le prix ;
- tous les éléments de l'offre technique ;

A l'issue de la négociation, les offres finales encore inacceptables sont éliminées, les offres finales encore irrégulières peuvent faire l'objet, au choix de l'Acheteur, d'une régularisation à condition que celle-ci ne modifie pas l'offre.

L'Acheteur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

SUITES DONNEES A LA CONSULTATION

Le contenu des offres remises ou parvenues à l'adresse ci-dessus hors délai ne sera pas analysé et l'enveloppe sera retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

Les candidats dont les offres n'auront pas été retenues seront informés par courrier.

DISPOSITIONS DIVERSES

La langue utilisée et retenue pour le marché est le français.

L'unité monétaire est l'euro.

Modalités de financement et de paiement : financement sur les fonds propres du maître d'ouvrage. Mandatement sur présentation d'un décompte. Les factures ou situations seront à déposer sur Chorus pro à destination du MOe.

INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, CS 21490, 33063 Bordeaux Cedex,
Téléphone : 05.56.99.38.00, Télécopie : 05.56.24.39.03.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Greffe du Tribunal,
greffe.ta-bordeaux@juradm.fr Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, CS
21490, 33063 Bordeaux Cedex.